

Résolution présentée par la délégation du

Royaume d'Eswatini

Thème Agenda 2030 : vers les 17 objectifs du développement durable

Concerne La gratuité et l'obligation de l'école dans les pays en voie de développement

L'Assemblée Générale,

Inquiétée par l'augmentation du nombre d'enfants non scolarisés, ou qui abandonnent l'école pour cause de pauvreté et de culture,

Constatant que cette situation entraîne la violation des droits de l'enfant notamment l'article 28 qui stipule que : « Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation (...) »,

Alarmée par le fait que 58 millions d'enfants n'aient pas accès à l'école primaire et que 63 millions de jeunes sont privés d'école secondaire (selon les données de l'Unicef), dont la plupart sont des enfants du Nigéria, du Soudan du Sud, de L'Inde, du Niger et d'autres nations en voie de développement,

Rappelant que même si les disparités se réduisent, les filles sont plus concernées par ce problème que les garçons, et que cette résolution permettra aux pays d'avoir une éducation de qualité, d'éliminer toutes les formes d'inégalités dans l'éducation primaire et secondaire, car leur gratuité favoriserait l'acquisition des compétences et des connaissances de base afin de réduire la pauvreté, et ainsi rendra possible le maintien des élèves scolarisés jusqu'au bout de leur cursus,

Attristée par le peu d'initiatives concrètes pour favoriser la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire dans plusieurs pays du monde,

- Décide
- de la création de fonds destinés à financer les pays qui n'ont pas encore mis en place la politique de la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire afin que tous les enfants en âge scolaire puissent aller à l'école, les fonds devant aussi financer l'accès à l'éducation des jeunes dans l'enseignement secondaire ; qui permettra d'avancer dans les Objectifs du Développement Durable qui sont notamment d'avoir un accès à une éducation de qualité, la réduction des inégalités ainsi que l'éradication de la pauvreté ;
 - que les fonds seront sous la responsabilité des Nations Unies et sera financé par la Banque mondiale, par tous les États membres des Nations Unies ainsi que par les banques régionales de développement comme l'Agence des Etats Unis pour le Développement International ainsi que la Banque Africaine de Développement.

Le texte français fait foi